



**Fiche de Données de Sécurité / Fiche
Signalétique**
SERENADE® OPTI™

Numéro de la FDS: 102000028243

FDS Version 1.0

Date de révision: 03/18/2015

Date d'impression: 03/18/2015

SECTION 1. INFORMATION CHIMIQUES DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom du produit	SERENADE® OPTI™
Numéro de la FDS	102000028243
Code du produit (UVP)	80921837
No. d'Enregistrement PCP	31666
Utilisation de Produit	Fongicide, Bactéricide

Bayer CropScience Inc
#200, 160 Quarry Park Blvd, SE
Calgary, Alberta T2C 3G3
Canada

En cas d'URGENCE MEDICALE, de TRANSPORT ou d'autres raisons, appeler: 1-800-334-7577
(24 heures/jour)
Informations sur le produit : 1-888-283-6847

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Note: Voir Section 11 pour les informations toxicologiques détaillées.

Aperçu des urgences Attention! Irritation modérée des yeux. Un contact prolongé ou répété fréquemment de la peau peut provoquer des réactions allergiques chez quelques personnes. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains soigneusement au savon et à l'eau avant de manger, boire, mâcher de la gomme, utiliser des produits du tabac, utiliser les toilettes ou appliquer des produits de beauté.

Etat physique	poudre
Odeur	douce de terre
Aspect	brun
Voies d'exposition	Contact avec les yeux, Contact avec la peau, Inhalation
Effets immédiats	
Œil	Peut provoquer une irritation des yeux.
Peau	Un contact prolongé ou répété fréquemment de la peau peut provoquer des réactions allergiques chez quelques personnes.



**Fiche de Données de Sécurité / Fiche
Signalétique**
SERENADE® OPTI™

Numéro de la FDS: 102000028243

FDS Version 1.0

Inhalation Des brouillards peuvent irriter le système respiratoire.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

<u>Nom de composants dangereux</u>	<u>No.-CAS</u>	<u>% Moyen en Masse</u>
Bacillus subtilis, strain QST 713		26.20

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Général	Si possible, se munir du récipient ou de l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre anti-poison ou lors de la consultation médicale.
Œil	Garder les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau durant 15-20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Peau	Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Ingestion	Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas laisser la victime sans surveillance.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance. Puis, pratiquer la respiration artificielle, de préférence, le bouche-à-bouche, si possible. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Avis aux médecins Signes et Symptômes	Aucun symptôme connu à ce jour.
Traitement	Un traitement symptomatique adapté à l'état du patient est recommandé. Il n'existe pas d'antidote spécifique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair	non applicable
Température d'auto-inflammabilité	donnée non disponible



**Fiche de Données de Sécurité / Fiche
Signalétique**
SERENADE® OPTI™

Numéro de la FDS: 102000028243

FDS Version 1.0

Limite d'inflammabilité inférieure	non applicable
Limite d'inflammabilité supérieure	non applicable
Explosivité	donnée non disponible
Risques de l'incendie et de l'explosion	En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux.
Moyens d'extinction appropriés	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.
Moyens d'extinction non-appropriés	Jet d'eau à grand débit
Instructions de la lutte contre l'incendie	Utiliser des moyens d'extinction appropriés pour le matériau servant de combustible. Rester éloigner de la fumée. Lutter contre l'incendie du côté du vent. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome approuvé par NIOSH et des vêtements de protection appropriés.

SECTION 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles	Tenir à l'écart les personnes non autorisés. Isoler la zone de danger. Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.
Méthodes de nettoyage	Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Eviter toute formation de poussière. Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.
Conseils supplémentaires	Utiliser un équipement de protection individuelle. Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Mesures de manipulation	Assurer une ventilation adéquate. Manipuler et ouvrir le récipient sans renverser le produit.
--------------------------------	---



**Fiche de Données de Sécurité / Fiche
Signalétique**
SERENADE® OPTI™

Numéro de la FDS: 102000028243

FDS Version 1.0

Mesures de stockage Stocker dans un endroit frais et sec en évitant la contamination croisée avec d'autres produits phytosanitaire, engrais, aliments et aliments de fourrage. Stocker dans le conteneur original et hors de la portée des enfants, de préférence dans un endroit de stockage fermé.

Éviter une exposition directe au soleil. Protéger du gel.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**Mesures de travail /
hygiène** Enlever immédiatement l'équipement de protection individuelle (PPE) après la manipulation de ce produit. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Se laver les mains soigneusement au savon et à l'eau avant de manger, boire, mâcher de la gomme, utiliser des produits du tabac, utiliser les toilettes ou appliquer des produits de beauté.

SECTION 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection générale	Nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuelle (EPI) en suivant les instructions du fabricant. S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements.
Appareil de protection des yeux /du visage	Lunettes de sécurité avec protections latérales
Protection des mains	Gants en caoutchouc nitrile résistant aux produits chimiques
Protection du corps	Porter un vêtement à manches longues, un pantalon, des chaussures et des chaussettes.
Protection respiratoire	Lorsque respirateurs sont demandés, choisir l'équipement approuvé par NIOSH en base des concentrations actuelles ou possibles dans l'air et en accord avec les normes réglementaires appropriées et/ou les recommandations de l'industrie.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	brun
Etat physique	poudre
Odeur	douce de terre
pH	4.8 - 8.0 (1 %)



**Fiche de Données de Sécurité / Fiche
Signalétique**
SERENADE® OPTI™

Numéro de la FDS: 102000028243

FDS Version 1.0

Pression de vapeur	donnée non disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	donnée non disponible
Masse volumique apparente	0.40 - 0.61 g/ml (non tassé)
Taux d'évaporation	non applicable
Point d'ébullition	non applicable
Point de fusion / congélation	non applicable
Hydrosolubilité	dispersable
Energie minimale d'inflammation	donnée non disponible
Température de décomposition	donnée non disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	non applicable
Viscosité	non applicable

SECTION 10. STABILITE ET REACTIVITÉ

Conditions à éviter	du gel Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
Incompatibilité	donnée non disponible
Produits de décomposition dangereux	Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.
Réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Stabilité Chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**Fiche de Données de Sécurité / Fiche
Signalétique**
SERENADE® OPTI™

Numéro de la FDS: 102000028243

FDS Version 1.0

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale	rat: DL50: > 5,000 mg/kg
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	lapin: DL50: > 5,050 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	rat: CL50: 2.15 mg/l Déterminé en forme d'aérosol liquide. Concentration atmosphérique maximale atteinte. Aucun décès
Irritation de la peau	lapin: Irritation légère
Irritation des yeux	lapin: Irritation modérée des yeux.
Sensibilisation	cochon d'Inde: Sensibilisant
Toxicité chronique	Bacillus subtilis : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

Evaluation de la cancérogénicité

Bacillus subtilis : Non requis pour les micro-organismes.

ACGIH

Aucun(e).

NTP

Aucun(e).

IARC

Aucun(e).

OSHA

Aucun(e).

Toxicité pour la reproduction	Bacillus subtilis : Non requis pour les micro-organismes.
Toxicité pour le développement	Bacillus subtilis : Non requis pour les micro-organismes.
Mutagénicité	Bacillus subtilis : Non requis pour les micro-organismes.

SECTION 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Toxicité pour le poisson	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) CL50: 162 mg/l Durée d'exposition: 30 jr
---------------------------------	---

**Fiche de Données de Sécurité / Fiche
Signalétique**
SERENADE® OPTI™

Numéro de la FDS: 102000028243

FDS Version 1.0

	La valeur fournie concerne la matière active technique.
Toxicité pour les plantes aquatiques	<p>Scenedesmus subspicatus NOEC: >= 100 mg/l La valeur fournie concerne la matière active technique.</p> <p>Scenedesmus subspicatus LOEC: > 100 mg/l La valeur fournie concerne la matière active technique.</p>
Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques	<p>Daphnia magna (Puce aquatique) CL50: 108 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique.</p>
Précautions pour la protection de l'environnement	<p>Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines. Ne pas contaminer les eaux de surface ou les eaux souterraines par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets, incluant les eaux de lavage de l'équipement. Appliquer ce produit comme spécifié sur l'étiquette.</p>
Informations écologiques	<p>Pas d'autre effet à signaler.</p>

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Directives générales pour l'élimination	<p>Utiliser de préférence tout le produit en observant les instructions sur l'étiquette. Si l'élimination d'un produit inutilisé est nécessaire, suivre les instructions de l'étiquette et les directives applicables locaux. Ne jamais mettre le produit non utilisé dans des égouts dedans ou au dehors.</p>
Elimination des récipients	<p>Consulter les règlements nationales et locales concernant l'élimination correcte de containers. Suivre les recommandations sur l'étiquette et/ou la fiche de données.</p>

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Cet article n'est pas classé comme matière dangereuse au sens des réglementations pour le transport national et international.

SECTION 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

No. d'Enregistrement PCP	31666
---------------------------------	-------



Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique SERENADE® OPTI™

Numéro de la FDS: 102000028243

FDS Version 1.0

Réglementations Fédérales Américaines

Liste TSCA

Aucun(e).

US. Programme National de Toxicologie (NTP) Rapport sur les Substances Cancérigènes

Aucun(e).

SARA Titre III - Section 302 - Notification et Information

Aucun(e).

SARA Titre III - Section 313 - Rapport de la Libération Toxique Chimique

Aucun(e).

Rapports réglementaires des États-Unis

CA Prop65

Selon l'Etat de Californie ce produit ne contient pas de substances chimiques qui provoquent du cancer.

Ce produit ne contient aucune substance connue par l'Etat de la Californie pouvant causer des effets nuisibles sur la reproduction.

Des composants soumis à déclaration dans les États-Unis

Aucun(e).

Réglementations Canadiennes

Liste canadienne LIS (Liste intérieure des substances)

Aucun(e).

Environnement

CERCLA

Aucun(e).

Eau Pure Section 307 Priorité Polluants

Aucun(e).

Loi sur l'Eau Potable Sûre Limites de Contamination

Aucun(e).

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA 704 (National Fire Protection Association) :

Santé - 1 Inflammabilité - 1 Instabilité - 0 Autre - aucun(e)

HMIS (Hazardous Materials Identification System, based on the Third Edition Ratings Guide)

Santé - 1 Inflammabilité - 1 Danger Physique - 0 PPE -

0 = danger minimal, 1 = danger faible, 2 = danger modéré, 3 = danger sévère, 4 = danger extrême

Objet de la révision: Nouvelle Fiche Signalétique.

Préparé par le Département ESS de Bayer CropScience Inc. (306)-721-0310.



**Fiche de Données de Sécurité / Fiche
Signalétique**
SERENADE® OPTI™

Numéro de la FDS: 102000028243

FDS Version 1.0

Date de révision: 03/18/2015

Ces informations sont mises à la disposition de bonne foi, mais sans garantie expresse ou impliquée.
L'acheteur assume toute la responsabilité pour la sécurité et l'usage non conforme aux instructions sur
l'étiquette.